



## Commission Régionale Football Loisirs

### SAISON 2022/2023

#### PROCÈS-VERBAL N°30

---

Réunion du : **Mercredi 05 avril 2023 par présentiel et visio-conférence**

**Animateur** : M. AUVITU.

**Présents** : MM. ELLIBINIAN, LE CAVIL, GORIN, THOMAS,

**Assiste** : M. MATHIEU (C.D.)

**Excusés** : : MME GOFFAUX, MM. BOUDJEDIR, GUILLAUME (G.C.S.P.).

---

#### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1er RAPPEL :**

25220027 - ENA / APSAP VILLE DE PARIS du 27/03/2023 (VERBEKE/B)

**2eme RAPPEL AVANT SANCTIONS :**

25220023 - ENA / ETUDIANTS DYNAMIQUES du 13/03/2023 (CHALLENGE J. VERBEKE/B)

**SANCTIONS SUITE A L'ABSENCE DE LA FEUILLE DE MATCH APRES 2 RAPPELS :**

25219588 - KRO AS / LANCIERS FC du 13/03/2023 (FRANCILIENS/A)

A la suite aux 2 relances de feuilles de matches restées sans réponse, en application de l'art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission donne match perdu par pénalité à KRO AS.

LANCIERS FC conserve les points acquis et les buts marqués lors de la rencontre :

- KRO AS : - 1 point / 0 but

- LANCIERS FC : 0 point / 1 but

#### CHAMPIONNAT FRANCILIENS

**POULE A :**

**25219597 - PORT MARLY CS / SOUM DE VANVES du 06/04/2023**

La Commission prend connaissance du courriel de SOUM DE VANVES et enregistre le forfait avisé de cette équipe.

**POULE B :**

**25219690 – SEVRES FC 92 3 / CAFES AVEYRONNAIS 1 du 03/04/2023**

Après lecture des courriels de SEVRES FC 92 3 et CAFES AVEYRONNAIS AS 1, la Commission reporte cette rencontre au 24/04/2023 (date impérative).

<b>CHALLENGE JEAN VERBEKE</b>
-------------------------------

**POULE A :**

**25220033 - ALICE FOOT / E.N.A. du 03/04/2023**

La Commission,

Après lecture du courriel d'ALICE FOOT, de l'E.N.A., du rapport de l'arbitre et de la feuille de match, Considérant que le courriel avisant du forfait n'a pas été envoyé par ECOLE NLE ADMINI aux services de la L.P.I.F.F. mais à l'équipe adverse,

Considérant que l'arbitre de la rencontre s'est donc déplacé,

Par ce motif,

enregistre le forfait non avisé d'ECOLE NLE ADMINI.

Les frais de déplacement sont à la charge d'ECOLE NLE ADMINI.

**25219942 - BAGATELLE OLYMPIQUE / ANCIENS ESCP FOOT du 03/04/2023**

Suite à l'interdiction de jouer en compétitions officielles sur le STADE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS, la Commission reporte cette rencontre au 24/04/2023 au STADE SUZANNE LENGLEN T2 à 20h30 (date impérative).

**25219954 - BAGATELLE OLYMPIQUE / PERSONNEL GROUPE METRO du 22/05/2023**

Suite à l'interdiction de jouer en compétitions officielles sur le STADE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS, la Commission avance cette rencontre au 15/05/2023 au STADE SUZANNE LENGLEN T2 à 20h30 (date impérative).

**POULE B :**

**25220032 - APSAP VILLE DE PARIS / PRODUCTEURS PASSOGOL du 03/03/2023**

La Commission prend connaissance du courriel de PRODUCTEURS PASSOGOL et enregistre le forfait avisé de cette équipe.

<b>CHAMPIONNAT SUPPORTERS</b>
-------------------------------

**25219504 – SUPP. MONTPELLIER / SUPP. PSG du 03/04/2023**

La Commission prend connaissance du courriel de SUPPORTERS DE MONTPELLIER et enregistre le forfait avisé de cette équipe.

**851612 – SUPPORTERS DE BORDEAUX**

La Commission prend connaissance du courriel de SUPPORTERS DE BORDEAUX et enregistre le forfait général de cette équipe à compter du 03/04/2023.

**CHAMPIONNAT SAMEDI MATIN****25226530 – RED STAR DE CRETEIL 2 / SCEAUX FC 1 du 01/04/2023**

Après lecture du courriel de RED STAR CRETEIL 2, et des articles 17.2, 17.5 et 17.6 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission neutralise cette rencontre.

- RED STAR CRETEIL 2 : 0 point ; 0 but
- SCEAUX FC : 0 point ; 0 but

La Commission rappelle que l'absence de l'arbitre officielle n'est pas un motif pour ne pas disputer une rencontre.

**25226710 - PARIS XIII ES / BRAZIL DIAMONDS du 03/06/2023**

Suite à l'interdiction de jouer en compétitions officielles sur le STADE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS, cette rencontre aura lieu au STADE DIDOT à PARIS à 9h00 (date impérative).

**25226689 - PLUG IT / SUPER NOVA du 01/04/2023**

Après lecture des courriels de SUPERNOVA et de l'arbitre de la rencontre, la Commission enregistre le score PLUG IT 0-9 SUPERNOVA FC.

**Prochaine réunion : mercredi 12 avril 2023**